

LISTE THÉMATIQUE DES PRIX

Prix proposés tous les ans ou tous les deux ans

PRIX GÉNÉRAUX

Prix des divisions de l'Académie nationale de médecine

Legs regroupés : DEBEIRE (1951), FARABEUF (1956), LAGRANGE (1961), BARATZ (1965), DAVIS (1981), COLLERY (1987) – (DANM 1974) – Annuelle – 18 000 €.

Prix de la Chancellerie des Universités de Paris et de l'Académie nationale de médecine

Annuel – 20 000 €.

Destiné à récompenser une thèse de doctorat d'université soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution par un étudiant en médecine ou pharmacie. Le dossier doit être adressé au secrétariat de l'université de rattachement située en Ile-de-France qui transmettra à ma Chancellerie les dossiers qu'elle retient. Le contenu du dossier est détaillé dans le site internet de la Chancellerie à l'adresse suivante : <http://www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/v2la-chancellerie-des-universites-de-paris-recompense-l'excellence-universitaire-et-propose-des-prix/les-prix-universitaires/>

Après une première sélection, les dossiers retenus par la Chancellerie seront adressés à l'Académie nationale de médecine qui désignera le lauréat du prix.

Prix Albert Sézary

(DANM 25.6.1976) - Deux prix annuels de 7 000 €
Partage interdit.

- l'un destiné à récompenser un jeune médecin digne d'intérêt ;
- l'autre destiné à récompenser un jeune chercheur digne d'intérêt.

Prix Éloi Collery

(DANM 22.6.1987) - Annuel – 30 000 €.

Destiné à la recherche médicale.

Prix Maurice-Louis Girard

(DANM 29.7.1988) – Annuel – 600 €.

Attribué à un chercheur médecin, ou pharmacien, ou vétérinaire, ou tout autre scientifique ayant présenté un projet de biochimie ou d'immunologie clinique, qui a retenu l'attention de l'Académie. Les résultats des travaux effectués au cours des deux années suivant l'attribution du prix devront être portés à la connaissance de l'Académie.

Prix de l'Académie nationale de médecine

Annuel – 27 000 € – Partage interdit.

Destiné à encourager tout travail ou recherche jugé digne par l'Académie.

Prix Jansen

(DANM 17.2.1938) Annuel – 9 000 €

Destiné à encourager tout travail ou toute recherche jugé digne par l'Académie.

Prix du Ministère de la jeunesse et des sports

(DANM 9.3.1954) - Annuel – 1 525 € – Partage interdit.

À l'auteur du meilleur travail concernant la biologie appliquée aux activités physiques et sportives.

Sont admis à concourir, les docteurs en médecine, à l'exception des médecins ayant déjà obtenu, pour l'ouvrage présenté, un prix de l'Académie de médecine, de la Faculté de médecine ou de la Société française de médecine du sport.

Prix de la Société des eaux minérales d'Évian-les-Bains

(DANM 19.4.1960) – Annuel – 2 500 €.

Ce prix est destiné à encourager la recherche scientifique.

Prix Drieu-Cholet

(DANM 29.6.1986) - Annuel – 15 000 €.

Pour récompenser, encourager ou aider un médecin ou un chercheur travaillant en santé publique ou santé numérique dans tous les domaines, que ce soit la prévention, l'épidémiologie ou le suivi des maladies infectieuses ou non transmissibles.

Prix Élisabeth Taub

(DANM 24.6.1994) - Biennal – Année impaire – 30 000 €
Partage interdit.

Destiné à encourager ou récompenser un chercheur, ou une équipe de chercheurs, dont les travaux portent sur la recherche toxicologique, y compris les risques toxiques de tous les produits qui nous entourent. Ce chercheur, ou l'un des chercheurs de l'équipe, pourra utiliser le montant du prix pour un séjour en France ou à l'étranger, pour se perfectionner dans un laboratoire ou un service spécialisé.

Prix Albert Creff

(DANM 14.10.1994) - Biennal – Année impaire – 1 500 €
Partage interdit.

Destiné à récompenser des travaux portant sur la nutrition et l'hygiène de vie appliquées à l'activité physique et au sport, travaux de recherche fondamentale ou d'applications pratiques, rédigés en langue française. Ce prix est ouvert aux membres des professions de la santé, du travail, de l'éducation et du droit.

Prix Jacques Salat-Baroux

(DANM 27.10.2003) Biennal – Année paire – 7 500 €
Partage interdit.

Destiné à la promotion des travaux cliniques et scientifiques dans le domaine de la reproduction humaine.

Prix Édouard Bonnefous

(DANM 29.10.2007) Biennal – Année impaire – 5 000 €
Partage interdit.

Pour récompenser tous travaux sur l'environnement et ses conséquences sur la santé humaine.

PRIX DE MÉDECINE

Prix Achard-Médecine

Legs regroupés : FAUCONNIER (1936), Ch. ACHARD (1946), J. PERREAU (1947), SOUQUES (1947), R. et J. LEVY-BRICKER (1954), BATEL-ROUVIER (1956), J. RENAULT (1956), MILLER-U.M.I. (1969), SERGE GAS (1994)
Biennal – Année paire – 2 000 € – Partage interdit.

Destiné à encourager, faciliter et récompenser tout travail ou recherche jugé digne par l'Académie.

Prix Léon Baratz, Docteur Darolles

(DANM 26.11.2012) – Biennal Année paire – 1 060 €.

Destiné à récompenser des chercheurs ayant publié des résultats ou des ouvrages scientifiques particulièrement intéressants.

Prix Étienne Chabrol

(DANM 18.5.1971) – Biennal – Année impaire – 300 €.

Au meilleur travail consacré à l'insuffisance hépatique de l'enfance, dans les deux années précédentes.

Prix de Cardiologie Lian-e-Escalte, Jean Di Matteo

(DANM 26.11.2012) – Biennal – Année paire – 1 460 €.

Destiné à récompenser un travail important sur les maladies du cœur ou des vaisseaux.

Prix alimentation nutrition

Legs regroupés : Hugues GOUNELLE DE PONTANEL (1972), Pierre et Céline LHERMITE (1981) – (DANM 23.04.2012)

Biennal – Année paire – 1 525 € – Partage interdit.

Destiné à récompenser des études originales sur l'alimentation et la nutrition humaine et animale.

Prix Charpak-Dubouset

(DANM 16.10.2017) – Annuel – 10 000 € – Convention de coopération franco-chinoise médecine et technologie entre la BOXIAO Foundation et l'ANM (CA du 20.3.2017).

Destiné à récompenser des travaux d'innovation collaborative dans le domaine de la santé.

Prix Janine Rouane-Crépeaux

(DANM 19.11.2018) Biennal – Année impaire – 6 000 €
Partage interdit.

Destiné à récompenser, encourager ou aider un jeune chercheur ou un médecin faisant des travaux de recherche dans le domaine de la santé des femmes et la gynécologie-obstétrique, jugés dignes d'intérêt par l'Académie.

Prix Auguste Secrétan

(DANM 31.1.1975) – Annuel – 4 500 €.

Destiné à récompenser chaque année, ou tous les deux ans, l'élève en médecine, interne ou externe, dont le travail a pu aider au soulagement de la douleur.

Prix Léon Launoy

(DANM 4.4.1975) – Biennal - Année impaire – 580 €.

À l'auteur de travaux de pharmacodynamie ou de pathologie exotique.

Prix Joseph-Antoine Maury

(DANM 19.4.1977) – Biennal – Année paire – 600 €
Partage interdit.

Destiné à celui qui aura trouvé le moyen de soulager ou d'atténuer la souffrance physique humaine.

Prix Deschiens

(DANM 21.7.1980) – Annuel – 640 € – Partage interdit.

À des travaux relatifs aux maladies infectieuses ou parasitaires.

Prix de Neurologie Victor et Clara Soriano, Henri Baruk
(DANM 26.11.2012) – Biennal – Année impaire – 655 €.

Prix destiné à récompenser les auteurs de travaux originaux dans le domaine de la neurologie.

Prix Aimée et Raymond Mande
(DANM 6.7.1987) – Annuel – 18 000 €.

Destiné à encourager la recherche et le traitement de la maladie de Parkinson ou de la leucémie chronique.

Prix lutte contre l'alcoolisme
(DANM 7.10.1991) – Annuel – 7 000 € – Partage interdit.

Destiné à récompenser un travail ayant pour thématique la lutte contre l'alcoolisme dans tous ses aspects (préventifs et curatifs) et la compréhension des désordres induits par l'alcool.

Prix lutte contre le tabagisme
(DANM 4.10.1993) – Annuel – 7 000 € – Partage interdit.

Destiné à récompenser un travail se rapportant à la lutte contre le tabagisme dans tous ses aspects préventifs et curatifs.

Prix Jacques Mirouze
(DANM 28.2.1994) – Biennal – Année impaire – 4 575 €.

Destiné à encourager ou à récompenser un médecin pour un travail de qualité consacré au diabète.

Prix d'Histoire de la Médecine de la Société d'Histoire de la médecine et de l'Académie nationale de médecine
(DANM 28.10.2013) – Annuel – 1 000 €.

Destiné à récompenser un ouvrage consacré à l'histoire de la médecine.

Prix léon perlemuter d'endocrinologie et diabétologie
(DANM 16.10.2017) – Biennal – Année paire – 5 000 €
Partage interdit.

Destiné à récompenser un médecin âgé de moins de 50 ans, ou un chercheur âgé de moins de 45 ans, français, dont le travail clinique ou fondamental en endocrinologie ou en diabétologie aura permis d'améliorer de façon significative les connaissances ou la prise en charge des patients.

Prix André Lichtwitz d'endocrinologie générale et domaine de l'équilibre phosphocalcique
(DANM 18.12.2017) – Biennal – Année paire – 6 000 €
Partage interdit.

Destiné à récompenser, encourager ou aider un jeune chercheur ou un jeune médecin digne d'intérêt faisant principalement des travaux en endocrinologie générale et dans le domaine de l'équilibre phosphocalcique.

Prix Gilberte et Jacques Tacussel
(DANM 09.04.2018) – Annuel – 20 000 €

Destiné à soutenir des travaux portant sur le diabète dans l'un ou plusieurs des trois domaines suivants : la recherche des mécanismes conduisant à toutes les formes de diabète et à leurs complications ; la recherche clinique et, principalement, celle portant sur l'amélioration de l'efficacité des traitements par l'introduction d'une médecine personnalisée et l'innovation thérapeutique ; le développement d'outils physiques ou numériques facilitant l'adaptation du traitement en fonction des paramètres biologiques recueillis.

Peut financer un projet nouveau ou un travail en cours déjà soutenu par des aides publiques. Les candidats doivent être chercheurs ou enseignants-chercheurs dans un établissement public de recherche scientifique ou une université, ou praticiens hospitaliers dans un centre hospitalo-universitaire et leur recherche effectuée dans un laboratoire ou un service hospitalier Français. Les moyens demandés peuvent financer des dépenses de fonctionnement, d'achat d'équipements et de salaire d'un post-doctorant.

Attribué annuellement à une personne physique et non à une structure de recherche

PRIX DE CHIRURGIE, SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES, CANCÉROLOGIE

Prix Belgrand-Chevassu

(DANM 20.3.1967 et 3.7.1973) – Biennal – Année paire – 340 € – Partage interdit.

Destiné à récompenser un jeune chirurgien de nationalité française s'adonnant à la recherche, de préférence en anatomie pathologique.

Prix Henri Mondor

(DANM 29.1.1970) – Biennal – Année paire – 900 €.

À un travail scientifique en rapport avec les urgences chirurgicales.

Prix Émile Delannoy-Robbe

(DANM 11.4.1991) – Annuel – 18 000 € – Partage interdit.

Destiné à récompenser un jeune chirurgien pour des travaux de chirurgie expérimentale ou clinique.

Prix d'urologie

Legs regroupés : CORDIER (1949), J.-E. MARCEL (1975). (DANM 12.10.1992) – Annuel – 1 100 € – Partage interdit.

Destiné à encourager ou récompenser un travail urologique.

Prix Raymonde Destreicher

(DANM 12.10.2005) – Annuel – 7 500 €.

Destiné à encourager ou à récompenser un chercheur ou un groupe de chercheurs pour un travail ayant trait à la médecine des yeux.

Prix Prosper Veil

(DANM 1.3.1990) – Annuel – 7 500 € – Partage interdit.

Destiné à aider un étudiant en ophtalmologie ou en médecine ou encore un médecin chercheur digne d'intérêt et de mérite.

Prix Jean-François Ginestié

(DANM 9.11.1982) – Biennal – Année impaire – 325 €.

Destiné à récompenser le travail d'un jeune médecin dans le domaine de la radiologie ou de l'imagerie médicale du système vasculaire ou de l'appareil ostéo-articulaire.

Prix Prince Albert 1^{er} de Monaco

(DANM 23.8.1923) – Biennal – Année impaire – 5 000 € Partage interdit.

Destiné à récompenser un travail ayant fait progresser le diagnostic ou le traitement de cancers. Il sera remis de préférence à Monaco, associé à la Biennale Monégasque de Cancérologie.

Prix Paul Mathieu

(DANM 14.3.1972) – Annuel – 3 000 €.

À des recherches, des ouvrages ou des organismes ayant pour but la lutte contre les tumeurs malignes.

Prix Amélie Marcel

(DANM 12.2.1975) – Annuel – 330 €.

Récompensera un travail sur le traitement des leucémies.

Prix Berthe Péan, Antoine et Claude Bécclère

(DANM 26.11.2012) – Biennal – Année impaire – 940 €.

Récompense des travaux de recherche sur la cancérogenèse et les traitements des cancers.

Prix Henry et Mary-Jane Mitjavile

(DANM 10.2.1983) – Annuel – 38 000 € – Partage interdit.

Récompensera un savant ou un chercheur français pour son travail dans la lutte contre le cancer exclusivement. Si le cancer est jugulé, le prix s'appliquera à un autre fléau.

Prix Gallet et Breton

(DANM 13.12.1985) – Annuel – 18 000 € – Partage interdit.

Destiné à récompenser ou aider un travail personnel ou réalisé par un groupe, concernant des recherches ou des progrès techniques ou thérapeutiques, relatifs à la cancérologie.

Prix Cancer

Legs regroupés : G. ROUSSY (1972), Y. FOULLEY (1972) (DANM 12.10.1992) – Annuel – 1 000 € – Partage interdit.

Destiné à encourager ou récompenser des travaux dans le domaine du cancer.

AUTRES PRIX

Prix économie et chirurgie

Annuel – 5 000 € – Partage interdit.

Destiné à récompenser, encourager ou aider un chercheur ou un médecin âgé de moins de 35 ans faisant principalement des travaux dignes d'intérêt dans le domaine de l'économie de la chirurgie.

Prix Michel Noury

(DANM 5.6.1980) – 15 245 €

Attribué une seule fois, non partagé.

Destiné au chercheur (médecin, vétérinaire, biologiste) ou à l'équipe de chercheurs dont les travaux ont abouti à la découverte et à la mise au point du traitement assurant la guérison de la rage cliniquement exprimée chez l'homme.

Prix Littéraire de l'Académie nationale de médecine

Ce prix, décerné chaque année, récompense pour ses qualités littéraires un livre ayant parmi ses thèmes principaux les disciplines et professions de la santé, la maladie ou la santé du corps ou de l'âme. Il peut s'agir d'un roman, d'un récit ou d'un texte de non-fiction. En sont exclus les ouvrages relevant de la recherche universitaire dans les domaines de la médecine ou de l'histoire de la médecine et les ouvrages de vulgarisation scientifique, sauf s'ils témoignent d'une démarche littéraire particulièrement originale. Le prix récompense un livre en langue française, d'un auteur vivant, paru au plus tôt l'année qui précède l'année du concours. Il n'est pas doté. Il donne droit à la qualification de lauréat de l'Académie nationale de médecine.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Appel à Candidature pour les Prix de l'Académie nationale de médecine – Année 2024

Les candidats, intéressés à concourir à un des prix de l'Académie nationale de médecine, sont invités à soumettre leur dossier complet au Secrétariat chargé des Prix, dans le respect des conditions suivantes :

Période de Candidature : **Entre le 15 novembre 2023 et le 31 mars 2024 inclus.**

Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera acceptée, et les dossiers déjà soumis ne pourront plus être modifiés ni complétés.

Accédez au dossier de candidature [ici](#)

Soumission du Dossier : L'ensemble du dossier doit être envoyé en exemplaire électronique au format PDF à l'adresse du Secrétariat des Prix : prix@academie-medecine.fr. De plus, un exemplaire imprimé doit être expédié au Secrétariat chargé des Prix de l'Académie, 16 rue Bonaparte 75272 Paris Cedex 06. Les dossiers de candidature seront archivés par la bibliothèque de l'Académie.

Académie nationale de médecine

16 rue Bonaparte, 75006 Paris

Tél : 01 42 34 57 70

www.academie-medecine.fr



@acadmed



Académie nationale de médecine



Académie nationale de médecine
de France



La Lettre
de l'Académie